



# ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

Certificat d'Aptitude aux Fonctions  
De Formateur Académique - CAFFA

**Corps d'inspection**



**ACADÉMIE  
DE DIJON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# CAFFA - RÉUNION D'INFORMATION

**SESSION 2022**

# CAFFA

## Sommaire

- 1. Une ambition nationale, un enjeu académique et un enrichissement professionnel**
- 2. Un cadre réglementaire national**
- 3. Formation et accompagnement des candidats**

# **1. Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique : *une ambition nationale, un enjeu académique et un enrichissement professionnel***

# Le CAFFA : une ambition nationale, un enjeu académique et un enrichissement professionnel

En 2013 - la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République réforme en profondeur la formation aux métiers du professorat et de l'éducation.

*Le CAFFA est créé pour les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, et le CAFIPEMF actualisé pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré.*

## Objectifs :

- constituer un ***réseau dense d'enseignants et de personnels d'éducation formateurs***,
- ***développer les compétences des formateurs en académie*** tout en contribuant au rapprochement des cultures professionnelles des formateurs des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré
- inscrire le candidat dans un cursus accompagné lui permettant en deux ans ***une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur.***

*Éléments issus de la circulaire n°2015-110 du 27 juillet 2015*

# Le CAFFA : une ambition nationale, un enjeu académique et un enrichissement professionnel

*En préparant et en obtenant le CAFFA un enseignant sera à même :*

- de réfléchir de façon avancée sur ses pratiques professionnelles, formaliser et communiquer sur l'analyse conduite
- d'enrichir son parcours professionnel et d'élargir son champ de compétences
- d'intégrer un réseau de formateurs

*Éléments issus de la circulaire n°2015-110 du 27 juillet 2015*

## 2. Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique :

- *Cadre réglementaire*
- *Conditions d'inscription*
- *Epreuves*

# Le CAFFA : un cadre réglementaire

## Textes de référence

Décret n 2015 885 du 20 juillet 2015 

Arrêté du 20 juillet 2015 

Circulaire n 2015 110 du 21 juillet 2015 

Le décret du 20 juillet 2015 institue une certification d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA), **exigée** des ***candidats aux fonctions comportant des activités d'animation, de recherche et de formation dans le cadre de la formation initiale et continue*** des personnels enseignants et des personnels d'éducation de l'enseignement du second degré

*Eléments issus de la circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015*



# Le CAFFA : les conditions d'inscription

*Examen ouvert aux :*

- *personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré titulaires,*
- *conseillers principaux d'éducation titulaires,*
- *contractuels en CDI*

justifiant, au 31 décembre de l'année de l'examen, d'au **moins cinq années de services accomplis (\*)** en qualité de **professeur ou CPE** titulaire ou non titulaire dans :

- un EPLE,
- une unité spéciale d'enseignement
- une école supérieure du professorat (IUFM, ESPE, INSPE)

(\*) de manière continue, discontinue ou à temps partiel, effectués dans les mêmes conditions, hors du territoire national

# Le CAFFA : les épreuves

*Deux phases d'épreuves sur 2 ans :*

## *Phase n°1 - Admissibilité*

*(1<sup>ère</sup> année) – 1 épreuve*

- **Entretien de 45 minutes avec le jury**  
15 minutes d'exposé puis 30 minutes d'entretien avec le jury, lequel s'appuie sur le rapport d'activités(\*) fourni par le candidat.

*(\*) Le **rapport d'activités** de 5 pages maximum (hors annexes) et ajouts des rapports d'évaluation administrative et pédagogique, et le cas échéant du ou des rapports de rendez-vous de carrière.*

# Le CAFFA : les épreuves

*Deux phases d'épreuves sur 2 ans :*

## *Phase n°2 - Admission*

*(2<sup>e</sup> année) – 2 épreuves*

- **Epreuve de pratique professionnelle** *laissée au choix du candidat :*
  - analyse de séance dans le cadre du tutorat  
**ou**
  - animation d'une action de formation suivie d'un entretien avec les deux examinateurs qualifiés adjoints au jury  
**Durée 60 à 90 minutes 30 minutes d'entretien**
- **Soutenance du mémoire professionnel (\*)**  
soutenance avec les membres du jury et les deux examinateurs qualifiés adjoints au jury  
**Durée 45 minutes dont 30 minutes d'entretien**

(\*) Le mémoire porte sur un travail personnel de réflexion sur un sujet choisi par le candidat exposant une problématique d'accompagnement ou de formation. Le mémoire constitue un document de 20 à 30 p hors annexes.

# Le CAFFA : les épreuves

Les quatre domaines de compétences du formateur :

- 1. Penser – Concevoir – Elaborer**
- 2. Mettre en œuvre – Animer**
- 3. Accompagner l'individu et le collectif**
- 4. Observer – Analyser - Evaluer**

Ces quatre domaines sur lesquels se fonde la certification sont déclinés en critères adaptés aux épreuves

# Le CAFFA : les épreuves

## Les critères de l'épreuve d'admissibilité

- **Le rapport d'activité :**
  - Qualité du questionnement et des hypothèses envisagées
  - Qualité formelle du rapport
  - Méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques
  - Intérêt du dispositif expérimenté
  - Traitement, analyse et interprétation des données recueillies
- **L'entretien :**
  - Qualité de la communication
  - Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles)
  - Ecoute , sens du dialogue et de la controverse professionnelle
  - Mise en perspective, projection dans le métier de formateur

Chaque **critère observable** est évalué et associé à l'un des **quatre degrés de maîtrise** :

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Insuffisant
- Très insuffisant

# Le CAFFA : les épreuves d'admission

Chaque **critère observable** est évalué et associé à l'un des **quatre degrés de maîtrise** :

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Insuffisant
- Très insuffisant

## Les critères observables pour l'épreuve de pratique professionnelle

- **Analyse de pratique et entretien du candidat avec le stagiaire :**
  - qualité de l'analyse de la séance
  - dialogue constructif
  - remarques hiérarchisées
  - conseils pertinents et opérationnels
  - pertinence des pistes de réflexion et du prolongement possible proposé

Ou

- **Animation d'une action de formation :**
  - traitement de la problématique au regard des objectifs annoncés
  - ancrage dans le cadre de référence et le contexte de l'exercice
  - capacité à accompagner un collectif professionnel
  - Qualité de l'animation et des interactions
  - utilité des supports et des outils mobilisés

- **Entretien du candidat avec les examinateurs :**
  - Analyse distanciée de l'entretien avec le stagiaire
  - Justification des choix opérés
  - Ecoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle
  - Reconstruction de l'entretien avec le stagiaire

- **Entretien du candidat avec les examinateurs :**
  - Analyse distanciée de l'action de formation
  - Justification des choix opérés
  - Inscription la réunion de l'action de formation dans la durée
  - Ecoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle

# Le CAFFA : les épreuves d'admission (suite)

## Les critères observables pour le mémoire professionnel et la soutenance

- **Le mémoire professionnel :**
  - Qualité du questionnement et des hypothèses envisagées
  - Qualité formelle du mémoire
  - Méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques
  - Intérêt du dispositif expérimenté
  - Traitement, analyse et interprétation des données recueillies
- **La soutenance :**
  - Qualité de la communication
  - Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles)
  - Ecoute , sens du dialogue et de la controverse professionnelle
  - Mise en perspective, projection dans le métier de formateur
- **L'intégration du numérique**
  - Qualité et pertinence de l'usage du numérique

Chaque **critère observable** est évalué et associé à l'un des **quatre degrés de maîtrise** :

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Insuffisant
- Très insuffisant

Ce dernier item viendra moduler (+/- 2 points) la note finale du candidat sur 20

### 3. Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique :

- *Formation et accompagnement des candidats*
- *Le calendrier académique*
- *Le site académique*



# Le CAFFA : La formation et l'accompagnement

## Préparation à l'admissibilité

### 4 journées de 6h

- Mardi 12 octobre  
**Mise en perspective du parcours et accompagnement à la rédaction du rapport d'activité**  
*par Sandrine Douru - INSPE*
- Mardi 16 novembre  
**Le formateur : ses motivations, ses rôles et tâches, ses questionnements**  
*par Sandrine Douru - INSPE*
- Mardi 14 décembre  
**Méthodologie et préparation de l'oral d'admissibilité (articulation avec le RA)**  
*par Sandrine Douru - INSPE*
- Vendredi 17 juin  
**Introduction au mémoire**  
*par Lucie Corbin - INSPE*

# Le CAFFA : La formation et l'accompagnement

## Préparation à l'admission

### 4 journées de 6h

- Vendredi 22 octobre  
**Mémoire : problématique et cadre théorique** *par Lucie Corbin - INSPE*
- Mercredi 24 novembre  
**L'entretien conseil et son analyse de pratique** *par Florence Poupon - INSPE*
- Mercredi 8 décembre  
**Formation d'adulte et l'Analyse de formation** *par Etienne Boggio – INSPE*
- Jeudi 13 ou vendredi 14 janvier  
**Mémoire : recueil de données, analyse et interprétation / soutenance** *par Lucie Corbin - INSPE*

# Le CAFFA : le calendrier académique

## • L'inscription au CAFFA :

- inscriptions à la session d'admission et d'admissibilité 2022 du **lundi 30 août à 12h00 au jeudi 23 septembre 2021 à minuit** à l'adresse suivante <https://extranet.acdijon.fr/diplome/>
- envoi de la confirmation d'inscription et des pièces justificatives : **le vendredi 24 septembre 2021, le cachet de la poste faisant foi**

## • Phase d'admissibilité :

- **lundi 3 janvier 2022, le cachet de la poste faisant foi : envoi rapport d'activité** (*en 4 exemplaires + Clé USB*)
- **du 24 janvier au 04 février 2022 : épreuve d'admissibilité**
- **semaine du 07 au 11 février 2022: publication des résultats**

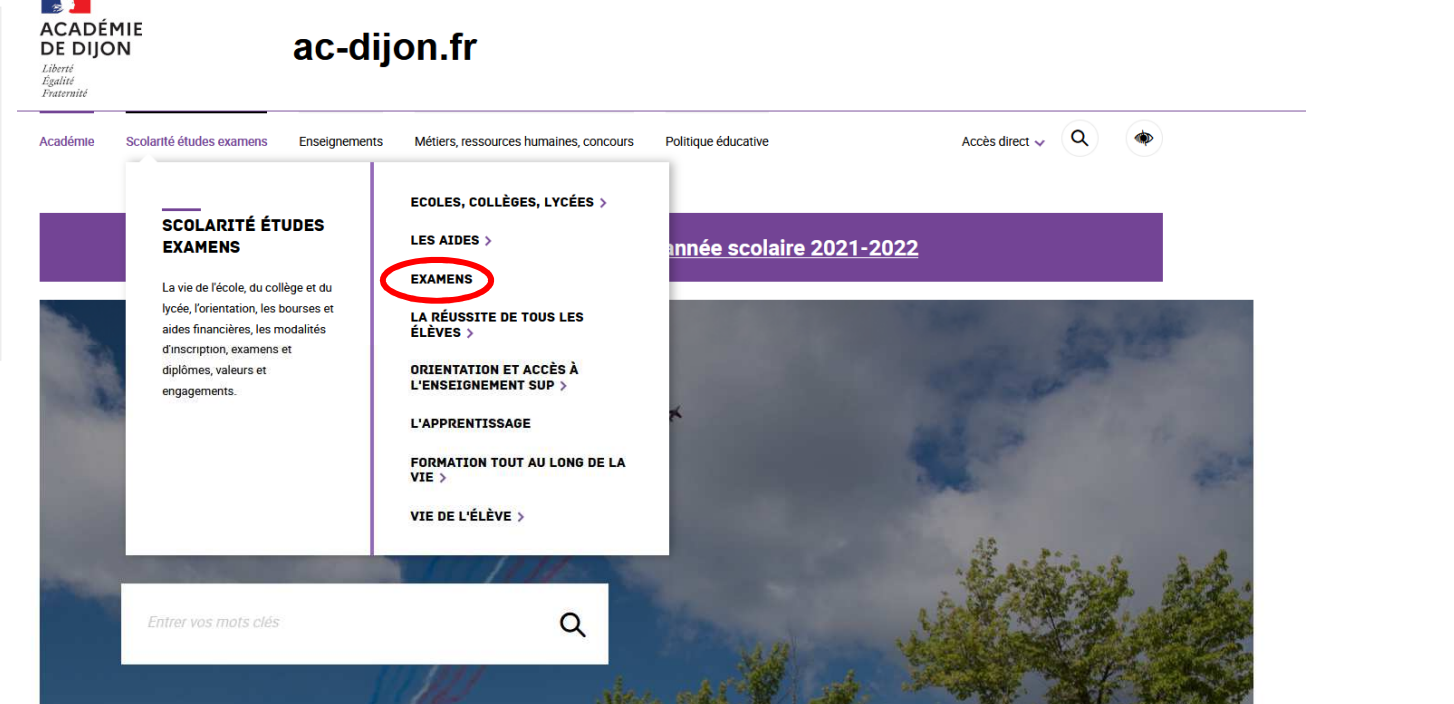
## • Phase d'admission :

- **le 22 novembre 2021 au plus tard : choix de l'épreuve de pratique professionnelle**  
*(par courriel à l'adresse suivante : ce.dec3.atoss3@ac.dijon.fr)*
- **du 10 janvier au 28 janvier 2022 : épreuve de pratique professionnelle** (*sur site*)
- **mercredi 02 mars 2022 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi: dépôt du mémoire professionnel** (*en 6 exemplaires + Clé USB*)
- **du 28 mars au 08 avril 2022 : soutenance du mémoire professionnel**
- **semaine du 11 au 15 avril 2022 : publication des résultats**

# Le CAFFA : le site académique

**CONTACT ACADÉMIQUE**

Service DEC 3 - Bureau 127W  
**Hanane BENYAHIA**  
03.80.44.86.40  
[ce.dec3-atoss3@ac-dijon.fr](mailto:ce.dec3-atoss3@ac-dijon.fr)



**ACADÉMIE DE DIJON**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ac-dijon.fr**

Académie Scolarité études examens Enseignements Métiers, ressources humaines, concours Politique éducative Accès direct

**SCOLARITÉ ÉTUDES EXAMENS**

La vie de l'école, du collège et du lycée, l'orientation, les bourses et aides financières, les modalités d'inscription, examens et diplômes, valeurs et engagements.

- ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES >
- LES AIDES >
- EXAMENS**
- LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES >
- ORIENTATION ET ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUP >
- L'APPRENTISSAGE
- FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE >
- VIE DE L'ÉLÈVE >

année scolaire 2021-2022

Entrer vos mots clés

# Le CAFFA : le site académique

## CONTACT ACADÉMIQUE

Service DEC 3 - Bureau 127W

**Hanane BENYAHIA**

03.80.44.86.40

[ce.dec3-atoss3@ac-dijon.fr](mailto:ce.dec3-atoss3@ac-dijon.fr)

## CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

### Certification complémentaire

L'examen de la certification complémentaire permet à des enseignants stagiaires ou titulaires de valider des compétences particulières ne relevant pas du champ de leur concours de recrutement.

[En savoir plus](#)

### 2CA-SH

Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

[En savoir plus](#)

### CAPA-SH

Examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

[En savoir plus](#)

### CAFIPEMF

Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur

[En savoir plus](#)

### CAFFA

Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique

[En savoir plus](#)

# 4. Temps d'échanges

# Le CAFFA : vos questions

3. Le CAFFA : *le site académique*

## CONTACT ACADÉMIQUE

Service DEC 3 - Bureau 127W

**Hanane BENYAHIA**

03.80.44.86.40

[ce\\_dec3-atoss3@ac-dijon.fr](mailto:ce_dec3-atoss3@ac-dijon.fr)



**ACADÉMIE  
DE DIJON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**MERCI DE VOTRE ATTENTION  
BON COURAGE À TOUTES ET TOUS**

***Tu me dis, j'oublie.  
Tu m'enseignes, je me souviens.  
Tu m'impliques, j'apprends.***  
*Benjamin Franklin (1706 – 1790)*